

VILLE DE BRUXELLES
Urbanisme – Plans et autorisations
A l'att.de D. DE SAEGER
Centre Administratif
Boulevard Anspach, 6
1000 BRUXELLES

V/Réf : 36A/07
N/Réf : AVL/CC/BXL-2.1988 /s.417
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : BRUXELLES. Boulevard d'Anvers, 32 / angle rues de Commerçants et du Magasin.
Rénovation des façades. Demande de la Commission de concertation.
(Dossier traité par : P. Dessart)

En réponse à votre lettre du 26 juillet 2007 sous référence, réceptionnée le 3 août, nous avons l'honneur de vous communiquer ***l'avis favorable*** émis par notre Assemblée en sa séance du 22 août 2007, concernant l'objet susmentionné.

La demande concerne un immeuble occupant toute la largeur d'un îlot compris entre le boulevard d'Anvers, la rue du Magasin et la rue des Commerçants. Il est situé dans la zone de protection des anciens établissements Blum situé au n°40 du boulevard d'Anvers / 67 rue des Commerçants et classés comme monument par arrêté du 12/03/1998.

L'immeuble est en briques émaillées jaunes avec châssis en alu de ton brun et possède des garde-corps également en alu sur ses deux deniers niveaux situés en retrait.

Le projet qui vise à rénover les façades prévoit le placement d'un isolant sur leur totalité ainsi que le placement d'un nouveau recouvrement de façade : enduit blanc cassé, teinté en gris aux deux derniers étages. Il est également prévu de placer de nouveaux châssis en alu gris, de mêmes divisions que les existants, de placer des seuils également en alu et de redessiner les garde-corps en les surhaussant.

La Commission estime que cette intervention n'aura pas d'impact visuel négatif sur le bien classé voisin et n'émet, par conséquent, aucune réserve particulière sur la présente demande.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

Copies à : A.A.T.L. – D.M.S. : Mme S. Valcke
A.A.T.L. – D.U. : M. Fr. Timmermans